



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 1^{er} juillet 2025

Vigilance ROUGE canicule pour le département de la Vienne

Météo-France place le département de la Vienne en vigilance rouge canicule à compter du mardi 1er juillet 2025 à 12h00. Des températures exceptionnellement élevées sont attendues, avec des maximales atteignant 38 à 40 °C et pouvant localement approcher 41 °C sur le département.

Face à cet épisode météorologique d'une forte intensité, le préfet de la Vienne a déclenché le plan **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)**. Les services de l'État renforcent donc leurs dispositifs de vigilance et de protection sur l'ensemble du territoire.

Des mesures de protection renforcées

- **Travailleurs et personnes vulnérables** : Des instructions ont été transmises aux entreprises afin d'adapter les conditions de travail, notamment pour les personnes les plus exposées. Le préfet autorise les travaux des entreprises du bâtiment et de travaux publics à compter de 06h. Les services de la DDETS et de la sécurité civile sont pleinement mobilisés pour protéger les personnes sans-abri. La Croix-Rouge a élargi les horaires d'ouverture de son accueil de jour, et les maraudes ont été intensifiées.
- **Établissements scolaires** : Des consignes de prévention ont été transmises à l'ensemble des établissements du département. Sauf décision de fermeture du Maire, **les écoles restent ouvertes et accueillent les élèves**, avec des aménagements spécifiques possibles selon les conditions locales. Selon les conditions batimentaires, les écoles peuvent être déportées vers des sites disposant de salles plus fraîches que l'école.

Les examens en cours sont maintenus.

- **Suivi sanitaire** : La situation sanitaire est étroitement surveillée par l'ARS, en coordination avec le centre hospitalier et les établissements accueillant des personnes âgées.
- **Autres mesures** :
 - **Ouverture de cellules de veille** dans chaque commune en lien avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
 - **Suspension ou aménagement des activités physiques en extérieur**, notamment pour les enfants en centre de loisirs ;

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Interdiction du transport d'animaux** entre 10 h et 13 h ;
- **Surveillance renforcée des espaces naturels** par le SDIS 86, pour prévenir tout départ de feu. Les conseils de prévention restent en vigueur :
<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>
- **Barbecue** : la sécheresse de la végétation et des espaces boisés doit conduire à reconsidérer les barbecues. Les mesures de prévention pour l'utilisation des barbecues :
 - utiliser de préférence des matériels avec moindre risque de propagation par projection de braises (planchas, énergie électrique ou gaz) ;
 - mettre à proximité des moyens d'extinctions (extincteurs, tuyaux d'arrosage) ;
 - disposer le barbecue sur un **site non herbeux et stable et suffisamment distant de tout espace gazonné ou boisé** ;
 - ne pas utiliser d'hydrocarbures pour allumer le barbecue ;
 - ne pas utiliser si présence de vents ;
 - interdire sur les balcons ;
 - ne pas laisser sans surveillance jusqu'au refroidissement de l'appareil ;
 - éloigner les enfants.
- **Feux d'artifice** : les spectacles programmés jusqu'au dimanche 6 juillet inclus sont interdits pour éviter les risques d'incendie de végétation ou de bois ;
- **Rappel de l'interdiction de baignade dans les rivières** et cours d'eau en raison du risque aggravé de choc thermique

Ces mesures seront complétées si besoin selon l'évolution de la situation.

En complément, le préfet de la Vienne invite chaque commune à prendre les mesures adaptées à son territoire. Il en appelle à la responsabilité de chacun.

Recommandations à la population

Le préfet de la Vienne invite chacun à suivre les conseils de comportements et à être attentif aux personnes les plus sensibles et fragiles (personnes âgées, personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, enfants de moins de six ans, femmes enceintes, etc.).

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Adoptez les bons réflexes :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour ;
- Mangez suffisamment, évitez l'alcool ;
- Limitez les sorties aux heures les plus chaudes ;
- Évitez les efforts physiques intenses ;
- Gardez votre logement frais : fermez volets et fenêtres en journée, ouvrez-les la nuit si l'air est plus frais ;
- Ne jamais laisser une personne seule ou un enfant dans un véhicule, même quelques minutes ;
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, et n'hésitez pas à demander de l'aide si besoin.

Le numéro vert « Canicule info service » est activé. Ce numéro vert permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles et pour adopter les bons réflexes face aux fortes chaleurs.

Canicule info service : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

Pour toute information complémentaire, consultez les sites suivants :

- site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>
- site du ministère chargé de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>
- site de Météo-France : <http://www.meteofrance.com/>
- site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- site de Météo-France : www.meteofrance.com

L'ensemble des services de l'État reste pleinement mobilisé pour faire face à cette situation exceptionnelle.

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers